

Contrat de location

LOCATAIRE

Nom du/de la responsable : _____

Organisme représenté : _____

Adresse de l'utilisateur/trice : _____

Téléphone résidence : _____ Téléphone travail : _____

LA PERSONNE QUI SIGNERA LE CONTRAT DE LOCATION POUR UNE COMPAGNIE, UN ORGANISME OU UNE ASSOCIATION SERA TENUE RESPONSABLE DE LA DITE LOCATION. L'ACTIVITÉ DEVRA ÊTRE ORGANISÉE PAR LE DEMANDEUR.

ÉVÉNEMENT

Date et jour : _____ Heure de la location : _____

But de la location : _____ Traiteur : _____

Nombre de chaises : _____ Nombre de tables : _____

Utilisation du BBQ Utilisation de l'écran (pas de projecteur) Utilisation système de son

LA LOCATION INCLUS L'UTILISATION DU LOCAL DE (incluant le ménage) : _____ À : _____.

TOUTE HEURE SUPPLÉMENTAIRE SERA FACTURÉE AU MONTANT DE _____ \$.

FRAIS D'UTILISATION ET VALIDATION

Coût de location payable à la signature du contrat. Le paiement devra être fait à l'ordre du Parc de la Gorge de Coaticook sous forme de chèque, argent comptant, visa ou MasterCard.

En cas d'annulation un montant de 100,00\$ sera retenu du coût de location. _____ \$

Un dépôt de 125\$ est requis lors de la signature du contrat et sera retourné aux usagers suite à la vérification de l'état des lieux et des équipements. En cas de non-respect des règlements d'utilisation, le dépôt sera conservé. _____ \$

Pour une location échelonnée sur plusieurs semaines ou à long terme, tous les frais devront être acquittés le premier de chaque mois sous forme de chèques postdatés.

Des frais de 30\$ seront applicables pour tout chèque sans provision.

En cas d'annulation partielle ou totale, aucun remboursement.

Le permis d'alcool est la responsabilité du locataire. Une copie du permis émit par la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec, devra être acheminée à la Responsable de l'accueil, Madame Mylène Evoy, une semaine avant l'évènement. À défaut de présenter une copie du permis tel que demandé, il sera interdit d'apporter de l'alcool dans la salle lors de la location.

JE M'ENGAGE À RESPECTER TOUTES
LES CLAUSES DU PRÉSENT CONTRAT.

RESPONSABLE DU PARC DE
LA GORGE DE COATICOOK.
